

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Concours 1999 - 2001 Architecte en Chef des Monuments Historiques

MARDI 16 MAI 2000
8H00 - 20H00

Deuxième épreuve

durée : 12 heures
coefficient : 5

Une épreuve portant sur l'étude d'un projet de restauration et de mise en valeur d'un monument ancien ou d'une partie de ce monument (étude critique de l'état existant ; proposition et projet).

Pièces remises au candidat :

- sujet 3 pages ;
- 9 photos couleur - planches 1 à 9
- 1 croquis d'Albert LAPRADE - planche 10
- 1 planche AO N° 11
comportant : plan masse, 2 élévations, 1 coupe, détails.

CONCOURS ACMH

EPREUVE RESTAURATION

L'immeuble est situé dans un centre ancien de la vallée du Rhône (Vienne), en secteur sauvegardé, en bordure d'une voie piétonne.

Il est composé :

. D'un corps de bâtiment sur rue de R+2 (A sur le plan) et comble mansardé, résultat d'une surélévation au XIX^{ème} siècle, à l'instar des immeubles voisins également R+3. Les niveaux inférieurs datent des XVI^{ème} (RDC + 1^o) et XVII^{ème} (R+2) siècles.

. D'une aile en retour sur cour de R+2 (B sur le plan) et d'un bâtiment en fond de parcelle (C sur le plan), dont le PSMV prescrit la démolition.

Un escalier à vis hors-œuvre distribue l'ensemble. Cet escalier, jadis saillant hors toiture se trouve écrêté et couvert par la prolongation de la couverture du bâtiment sur rue.

L'affectation des locaux est le logement aux étages et commerce à rez de chaussée sur rue.

Le rez de cour, ancienne remise est destiné à l'extension du commerce, après libération de la cour.

Les fonds mitoyens étant bâtis sur les deux côtés libres de la cour, la démolition du bâtiment C va dégager des mitoyens R+3 sans percements.

La façade sur rue est constituée de grès pour les parties courantes et de calcaire tendre pour la modénature.

L'ensemble est très encrassé, en particulier les encadrements des baies du premier étage. Les chapiteaux et colonnettes sont atteints de dégradations par alvéolisation. Des ruissellements ponctuels sous les corniches créent de l'érosion des parements.

Un passage couvert d'une voûte à caissons incluant quelques figures sculptées mais empâtées par une épaisse couche de badigeons, relie la rue à la cour. Le sol du passage est dallé de pierres. La cour est cimentée. Les baies sur rue à R+1 comportent des vitraux à rondels inclus dans un fond à losange, en imposte dans

des châssis bois. Les menuiseries des parties basses des baies ont été remplacées mais sont en très mauvais état.

Les baies à R+2 sur rue également ont été modifiées, ne sont apparemment pas axées sur les encadrements, et sont équipées de menuiseries de mauvaise qualité à grands carreaux.

Côté cour, une « verrue » contenant des sanitaires désaffectées occupe l'angle sud-ouest de la cour ; l'accès à ces sanitaires est aménagé dans d'anciennes fenêtres de 65 cm de largeur en tableau dont l'allège a été déposée.

L'escalier à vis ouvert sur l'extérieur faute de menuiseries est envahi par les pigeons qui occasionnent des dégradations.

Les marches en pierre sont très usées sur la ligne de foulée et rendent l'escalier dangereux.

Le deuxième dernier étage de l'aile B, traité en galandage, comprend des vestiges de poteaux de galerie à claire voie.

QUESTIONS

1. Rédiger succinctement un programme d'étude préalable, incluant la liste des prestations techniques éventuellement nécessaires à la définition des travaux de restauration.
2. Faire l'analyse critique de l'état actuel du bâtiment, exception faite de l'intérieur des locaux.
3. Proposer un parti de restauration des façades avant et arrière du bâtiment sur rue, incluant le traitement des menuiseries. Notons que l'isolation phonique et thermique est une donnée de programme.
4. En fonction des éléments de connaissance issus des relevés, proposer un parti de restauration de l'aile en retour sur cour, en signalant les points à vérifier plus particulièrement au cours de l'étude préalable. En cas d'hypothèses, celles-ci seront clairement exprimées.
5. Proposer sous forme d'esquisse le traitement du sol de la cour et des murs mitoyens aveugles.

DOCUMENTS A FOURNIR

. Un rapport descriptif et justificatif synthétique (3 pages A4 maximum, dont une pour le programme d'étude préalable).

. Sur la base des documents fournis, trois élévations des façades, en état projeté à l'échelle 1/50° faisant apparaître notamment le traitement de couronnement de l'escalier et de la façade sur cour à compléter.

. Un plan masse faisant figurer le traitement du sol de la cour au 1/100.

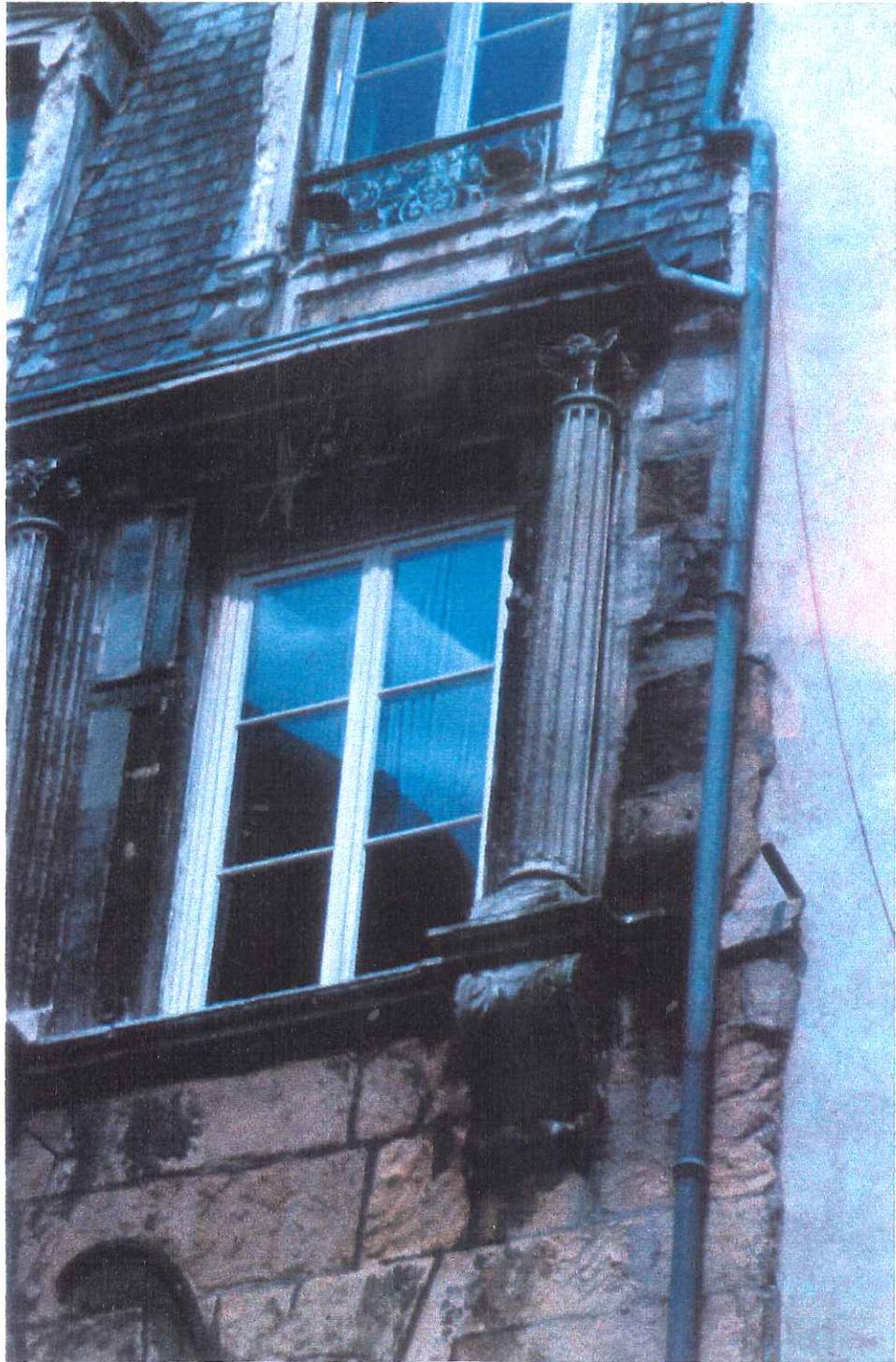
. Un détail à l'échelle 1/5° avec profils à l'échelle 1/2° d'une menuiserie de fenêtre (Baie 1) et d'une porte (Baie 2). Indiquer le détail des ferrures, vitrage.

L'ensemble est à présenter sur un format grand aigle ou AO (support sur calque ou papier).

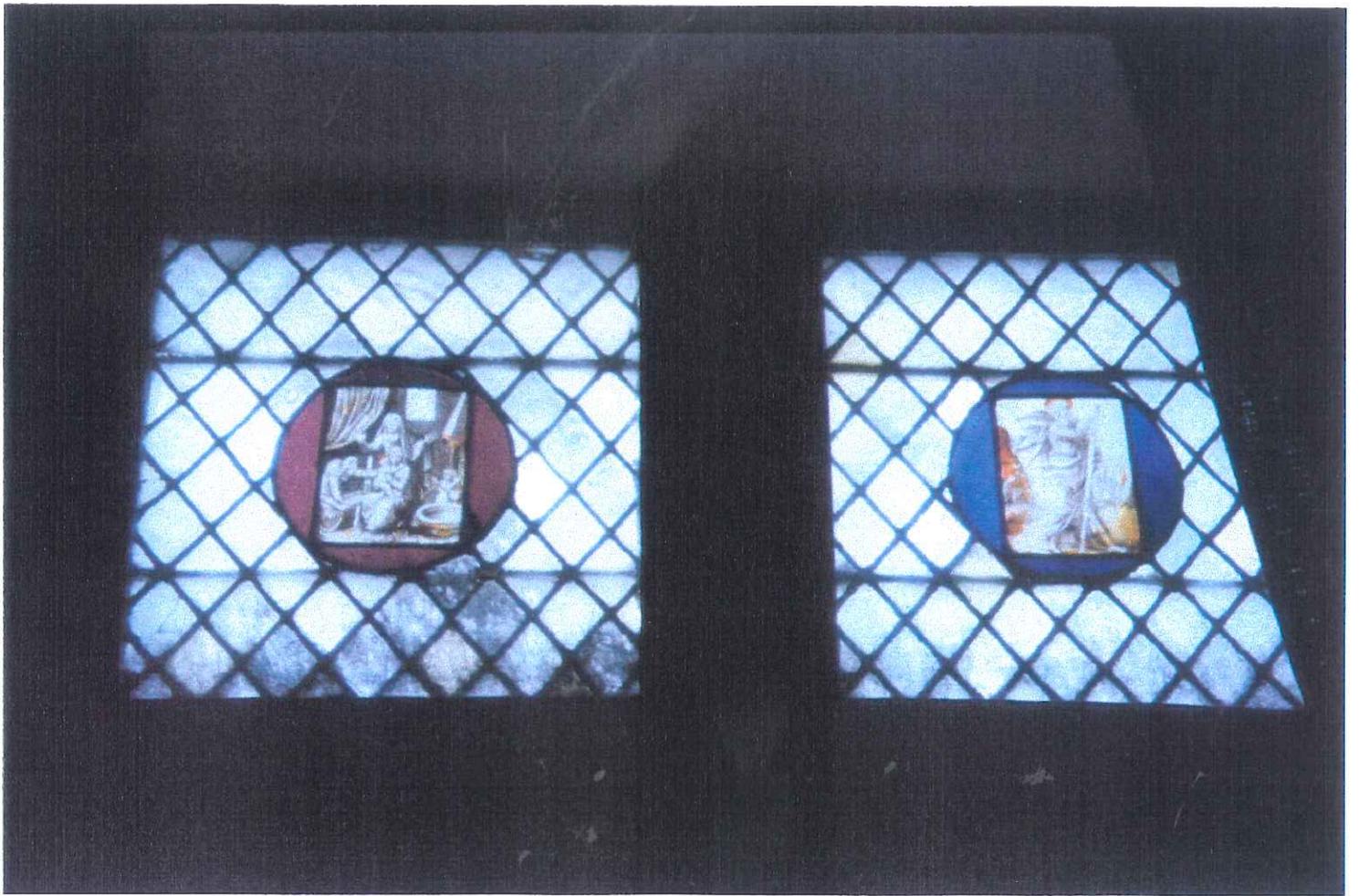


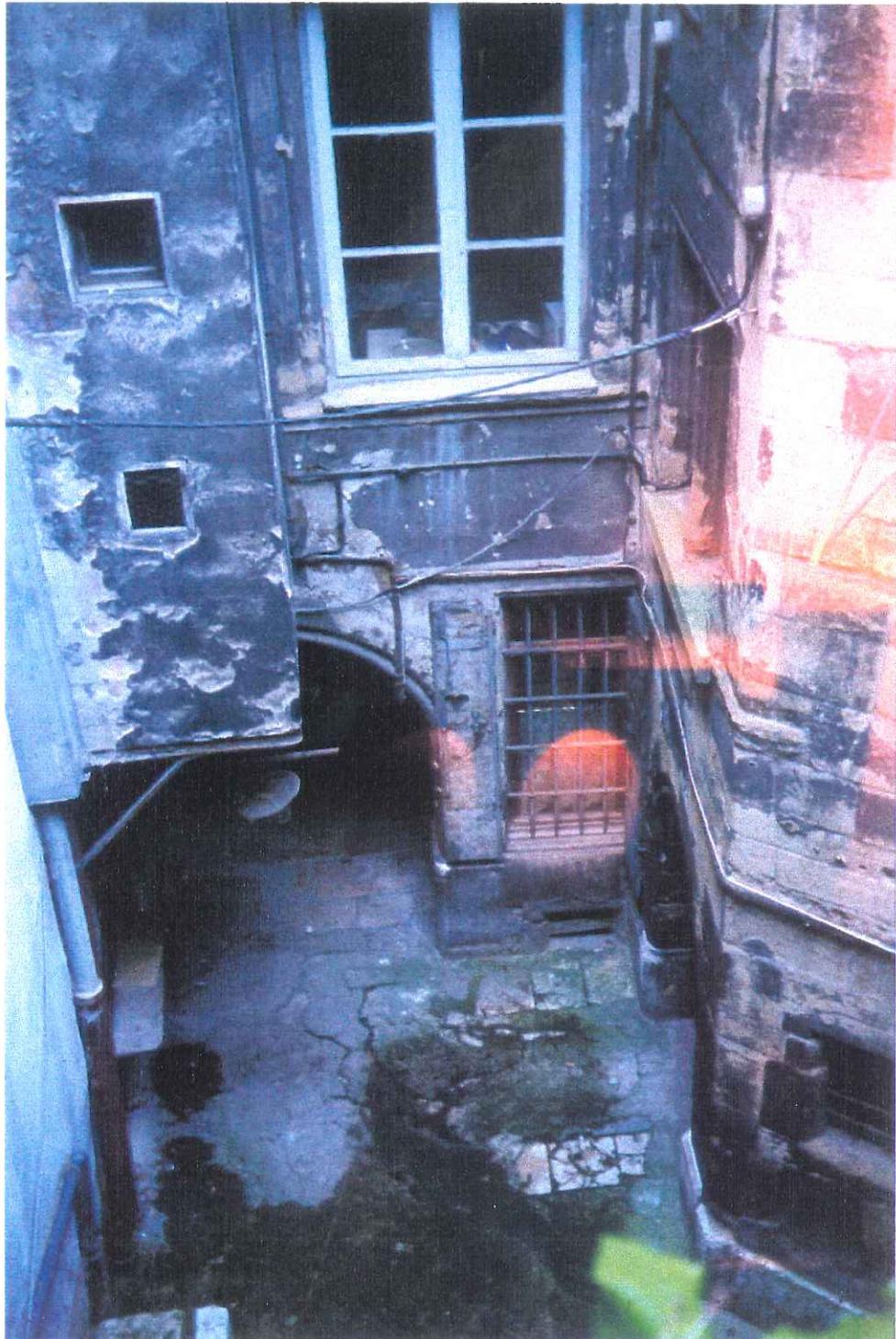






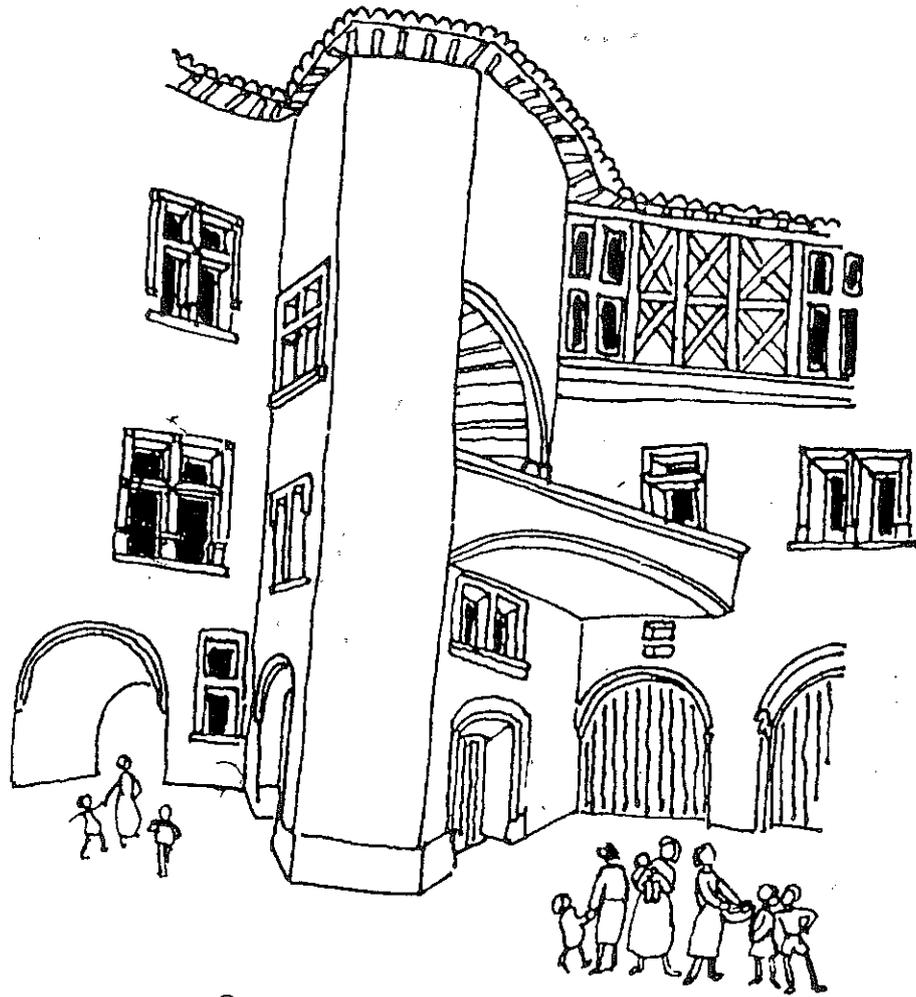












Croquis de la façade sur cour.